

## Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

### Parcours de renforcement des compétences

#### Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

#### Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé, pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante :  
[parcours.compétences.prw@spw.wallonie.be](mailto:parcours.compétences.prw@spw.wallonie.be) .

Veillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :  
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complétera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

## 1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : Valorisation des compétences acquises pour le métier de jardinier.

## 2. Identification des parties au projet de partenariat

### Partenaire A

Dénomination : L'Essor

Numéro d'entreprise : 0455450038

Adresse (siège social) : Rue Cromboully 1 – 6530 Thuin

organisme public     organisme agréé (précisez : CISP - n° agrément : 117)

Site web : www.essor-asbl.be

Téléphone : 071 59 42 95

Courriel : info@essor-asbl.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	4	7	0	6	8	2	1	0	7	9	6	0	8	0
BIC	GKCCBEBB															

Breve description des missions, activités et public de l'organisation :

#### **10 lignes maximum**

L'Essor, centre CISP EFT, a pour mission l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail au travers de 2 filières de formation (bâtiment et espaces verts). Notre action vise à permettre à chacun de se former à son rythme et selon des objectifs adaptés à sa personne, dans le cadre d'une pédagogie d'adulte, basée sur des chantiers, des projets et une dynamique de groupe. Elle s'appuie notamment sur les outils suivants :

- Une pédagogie individualisée, participative et adaptée aux demandes et besoins de chaque stagiaire.
- Une mise en situation au travers des chantiers mais également de visites d'entreprises et de rencontres avec des professionnels.
- Un travail d'équipe sur chantier - un formateur avec des stagiaire(s) mais aussi le tutorat entre stagiaires – offrant un cadre et une dynamique positive de collaboration, de solidarité et d'apprentissage.
- Une immersion dans le monde du travail par les stages en entreprise.

- Une évaluation individuelle ou en groupe des compétences transversales sociales et des compétences techniques professionnelles.

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : Delvaux

Prénom : Hugues

Fonction : Directeur

Téléphone : 071 59 42 95

Courriel : direction@essor-asbl.be

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : Delvaux

Prénom : Hugues

Fonction : Directeur

Téléphone : 0473 942 933

Courriel : direction@essor-asbl.be

**Partenaire B**

Dénomination : Cynorhodon

Numéro d'entreprise : 0476 221 795

Adresse (siège social) : rue Haute Froidmont 4 4684 Haccourt

organisme public     organisme agréé (précisez : CISP - n° agrément 065)

Site web : www.cynorhodon.be

Téléphone : 04 374 14 44

Courriel : secretariat@cynorhodon.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	1	8	5	2	3	0	8	0	1	4	0	4	6	5
BIC	TRIOBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

***10 lignes maximum***

Cynorhodon est un CISP et une EFT qui dispense, dans les environs de Liège, des formations pour adultes en maraîchage biologique, agriculture biologique et gestion écologique d'espaces verts.

Fondée en 2001, l'asbl propose ses services aux particuliers et aux entreprises pour la création et aménagement d'espaces verts durables et commercialise sa production en fruits et légumes via les circuits courts (marchés locaux, vente de paniers hebdomadaires...).

Cynorhodon poursuit comme objectifs principaux : l'émancipation des personnes dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, le développement de pistes d'emploi dans la transition agro-environnementale et une économie locale et durable.

L'asbl étend son action dans la transition écologique, et développe son champ d'action pédagogique, de par son implication dans différents projets et partenariats belges et européens (Interreg, FSE, Plans de relance...).

### **Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : Thimister

Prénom : Séverine

Fonction : Directrice

Téléphone : 0474 753511

Courriel : severine.thimister@cynorhodon.be

### **Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : Thimister

Prénom : Séverine

Fonction : Directrice

Téléphone : 0474 753511

Courriel : severine.thimister@cynorhodon.be

Courriel :

### **Partenaire C**

Dénomination : CODEF ASBL

Numéro d'entreprise : 0448.596 294

Adresse (siège social) : rue Jean Chot, 39 5670 Olloy-sur-Viroin

organisme public     organisme agréé (précisez : CISP-046)

Site web : [www.asblcodef.be](http://www.asblcodef.be)

Téléphone : 060/39.99.77

Courriel : [info@codefasbl.be](mailto:info@codefasbl.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	4	8	7	3	2	6	7	6	1	0	7	0	2	7
BIC	CREGBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

**10 lignes maximum**

L'asbl CODEF, CISP situé à Olloy-sur-Viroin, a pour mission l'accompagnement de demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail, principalement par un processus de formation développant une multitude de compétences qui leur seront utiles dans leur cheminement vers l'insertion professionnelle et sociale. Cet accompagnement est basé sur le développement :

- 1) des compétences techniques et pratiques inhérentes aux métiers ;
- 2) des compétences transversales "métier" visant à développer l'autonomie professionnelle ;
- 3) des compétences transversales sociales visant à développer l'autonomie sociale.

Nous pratiquons une pédagogie innovante et adaptons les outils et les exigences de la formation au rythme de chacun. Nous favorisons une dynamique de groupe conviviale, constructive et solidaire qui permet une expérience positive de travail.

Nous proposons 5 filières de formation, 4 en méthodologie DEFI (collaborateur administratif, préparation aux métiers du social, vente et des ateliers d'orientation et de recherche d'emploi) et 1 en Entreprise de Formation par le Travail "ouvrier polyvalent en aménagement et entretien d'espaces verts".

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : VAN MIGEM

Prénom : Myriam

Fonction : directrice et déléguée à la gestion journalière

Téléphone : 060/399977

Courriel : [m.vanmigem@codefasbl.be](mailto:m.vanmigem@codefasbl.be)

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : VAN MIGEM

Prénom : Myriam

Fonction : directrice

Téléphone : 0479/647246

Courriel : m.vanmigem@codefasbl.be

### **Partenaire D**

Dénomination : Charlemagne

Numéro d'entreprise : 0431.798.567

Adresse (siège social) : Rue du Carmel 8a - 5680 Matagne-La-Petite

organisme public     organisme agréé (précisez :CISP – 045)

Site web : [www.eftcharlemagne.be](http://www.eftcharlemagne.be)

Téléphone : 060/39.90.12

Courriel :[direction@eftcharlemagne.be](mailto:direction@eftcharlemagne.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	8	6	7	3	2	6	2	6	2	7	0	7	5	0
BIC	CREGBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

**10 lignes maximum**

Charlemagne est une Entreprise de Formation par le Travail située en zone rurale active dans 2 filières différentes : les parcs et jardins et boulangerie/pâtisserie.

Nos missions sont la Réinsertion sociale et professionnelle des adultes peu scolarisés et de demandeurs d'emplois ainsi que le combat contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Public : adultes plus de 18ans, inscrit comme demandeur emploi au Forem.

### **Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : Jacmart

Prénom : Valérie

Fonction : Directrice

Téléphone : 060/39.90.12

Courriel : [direction@eftcharlemagne.be](mailto:direction@eftcharlemagne.be)

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : Jacmart

Prénom : Valérie

Fonction : Directrice

Téléphone :060/39.90.12

Courriel : direction@eftcharlemagne.be

Courriel :

**Partenaire E**

Dénomination : Le Bric

Numéro d'entreprise : BE 0414.242.644

Adresse (siège social) : rue Georges Willame 6 à 1400 Nivelles

 organisme public     organisme agréé (précisez : CISP-104)

Site web : www.lebric.be

Téléphone : 067/21.53.69

Courriel : direction@lebric.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	4	8	7	7	6	5	9	8	4	4	4	2	2	7
BIC	GKCCBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

***10 lignes maximum***

Le Bric propose des formations professionnalisantes en vente-manutention, menuiserie et jardinage. Agréé comme CISP - EFT, Le Bric est actif dans 3 secteurs d'activités au service des particuliers et des entreprises : magasin Récup' (mobilier, ménage, déco, loisirs, bouquinerie et mercerie), L'Atelier Bois (fabrication sur mesure et restauration de mobilier et d'éléments de menuiserie générale) et Le Bric Jardin (entretien et aménagement de jardins, terrasses et accès). Dans ces 3 filières, les stagiaires sont encadrés par des professionnels dans un esprit de compagnonnage. Ils/Elles sont intégrés dans un environnement de travail dynamique, en équipe, sur des chantiers exécutés par l'EFT. L'apprentissage technique est ainsi réalisé dans les conditions les plus proches de celles d'un futur emploi. Les formations s'adressent à un public adulte, titulaire au maximum du CESDD et inscrit au

FOREM. Les entrées sont permanentes en fonction des places disponibles.

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : Herrent

Prénom : Véronique

Fonction : Directrice

Téléphone : 067/21.53.69

Courriel : direction@lebric.be

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : Herrent

Prénom : Véronique

Fonction : Directrice et déléguée à la gestion journalière

Téléphone : 067/21.53.69

Courriel : direction@lebric.be

Courriel :

**Partenaire F**

Dénomination : CVDC de l'EPS Huy-Waremme – Centre attaché administrativement à l'IPEPS Huy-Waremme  
(Pouvoir organisateur : province de Liège)

Numéro d'entreprise : 2.169.282.363

Adresse (siège social) : Quai de Compiègne, 4 4500 Huy

organisme public     organisme agréé (précisez : .....)

Site web : [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be) – [www.cvdc3.be](http://www.cvdc3.be)

Téléphone : 04/279.37.37 (Option 5 dans le menu)

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	3	5	0	6	8	8	9	8	8	0	3	0	3	7	
BIC	GKCCBEBB																

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :



**10 lignes maximum**

**Faire valoir une pratique professionnelle pour obtenir un titre officiel.** La validation des compétences consiste à reconnaître officiellement des compétences professionnelles sur base de la pratique d'un métier. Un titre de compétence est une preuve officielle de vos compétences que vous pouvez faire valoir dans le cadre de votre projet professionnel (recherche d'emploi, carrière) ou de formation (accès et dispenses).

**Qui peut faire valider ses compétences ?** La VC s'adresse aux personnes âgées de + de 18 ans résidant en Belgique et ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou de certificat qui correspond

**Pourquoi faire valider ses compétences ?** Le candidat obtiendra officiellement une validation de ses compétences par un système reconnu par tous.

Dès lors, le titulaire du titre de compétences pourra plus facilement trouver un emploi, s'y maintenir ou évoluer dans son travail. Par ailleurs, le titre de compétences peut permettre à un étudiant d'obtenir des dispenses dans son parcours de formation.

**Comment obtenir un titre de compétence ?**

Le titre de compétence est délivré dans un centre agréé dans lequel la personne doit réussir une épreuve de validation. Cette épreuve porte sur une partie spécifique d'un métier et consiste en une reconstitution de la situation professionnelle réelle.

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : [francois.amel@provincedeliege.be](mailto:francois.amel@provincedeliege.be)

**3. Eligibilité des partenaires**

Pour être éligible, la candidature doit :

*Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.*

Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires

- Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé
- Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé
- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet<sup>1</sup>
- Le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

## 4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

**15 lignes maximum**

Il s'agit de mettre en place un nouveau partenariat **entre le Centre de validation de compétences agréé de Huy-Waremme et les CISP Le Bric, Charlemagne, Codef, Cynorhodon, l'Essor**, pour le **métier de jardinier(ière)** pour que les stagiaires qui le souhaitent puissent accéder à la validation des compétences pour ce métier. L'objectif est de fluidifier le parcours vers la validation des compétences et par la suite la formation qualifiante.

Ce **premier projet** permettra à chaque partenaire de prendre connaissance des exigences, contraintes et du cadre d'action de chaque partie prenante, de cerner les **actions pertinentes à mettre en place** pour soutenir les candidat(e)s potentiel(e)s à la validation des compétences ainsi que les outils à mettre en place et/ou à construire. L'objectif est donc d'impulser une **concertation** entre opérateurs afin d'envisager ensemble si un partenariat structurel est possible et pour déterminer les contours d'un **second appel à projets**.

Les activités prévues sont de:

- prendre connaissance du cadre d'action des opérateurs réunis dans ce projet (objectifs, publics, contraintes, opportunités, leviers, fonctionnement, méthodologie);
- définir ensemble les actions pédagogiques et les outils d'accompagnement spécifiques nécessaires à cette fluidification ;
- apporter des réponses concrètes aux freins potentiels en développant des synergies ;
- convenir des actions prioritaires et des termes d'une future convention pour déposer un second appel à projet Plan de relance.

A noter, le métier de jardinier est repris comme une **fonction critique** dans la liste 2022 des métiers en pénurie.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

<sup>1</sup> Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes : 1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l’insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés
- Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés <sup>2</sup>
- Améliorer la connaissance mutuelle de l’offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle
- Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences<sup>3</sup>

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

**1 page maximum**

Pour le **métier de jardinier**, un partenariat **formalisé** entre un Centre de validation agréé et plusieurs CISP issus de la même filière n’existe pas. Dans le projet Pars, il a été constaté que les opérateurs de formation qualifiante et les CISP ne se connaissaient pas en profondeur ce qui engendrait des difficultés de mise en place d’un partenariat **structurel**. Il est indispensable que chaque partenaire puisse connaître l’offre de services de toutes les parties prenantes du projet pour construire à moyen terme des collaborations **pertinentes** et efficaces. Une vision claire des missions de chacune des parties prenantes permet de cibler de manière efficace les **actions** et **outils** à mettre en place pour fluidifier le parcours des personnes en formation. Les parties prenantes doivent pouvoir déterminer les actions **prioritaires** à proposer lors du second appel à projet du Plan de relance en 2023. Il s’agit donc de bien préparer ensemble un partenariat structurel et conventionné dans lequel chacun doit pouvoir se **retrouver** et être **moteur**.

Un temps de travail est nécessaire à :

- la **concertation** afin d’instaurer un climat de confiance, de partage des objectifs et mode de fonctionnement de chacun.
- l’échange sur les **pratiques** et organisation interne en terme de planification des offres de validation de chacun des prestataires mais aussi de renforcement de la complémentarité des actions pour combler des “manques”.
- la réflexion sur les **mécanismes, outils, ressources humaines** nécessaires à la bonne marche d’un futur partenariat permettant la fluidification des parcours de formation des personnes éloignées de l’emploi et peu qualifiées afin de les faire monter en compétences.

Au terme du second appel à projets, une meilleure connaissance des compétences nécessaires à la validation,

<sup>2</sup> obtention d’une CECAF et/ou d’un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des acquis auprès d’un opérateur d’enseignement/formation certifiant

<sup>3</sup> Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.

l'adaptation des contenus de formation, la construction ou l'échange d'outils devraient soutenir la construction de parcours cohérents pour les stagiaires, leur montée en compétences, la fluidification de leur parcours ; tout en réalisant des économies d'échelle pour la collectivité par le biais d'une complémentarité entre partenaires.

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

**1 page maximum**

- Peu de candidats en fin de formation CISP sont en capacité réelle d'accéder à la validation des compétences sans un accompagnement spécifique : les freins concernent certaines compétences sociales transversales (gestion du stress, manque de confiance, représentation erronée de la validation, gestion de la mobilité, etc.) ou des compétences techniques professionnelles ; en particulier la maîtrise de la nomenclature des végétaux ornementaux. Moyens : la connaissance de l'épreuve dans toutes ses dimensions (déroulement, compétences vérifiées, durée, critères, seuils de réussite, etc.) peut permettre à chaque CISP d'accompagner au mieux les stagiaires qui souhaitent faire valider leurs compétences par exemple en adaptant son offre/ses méthodes/ses séquences de formation et/ou en élaborant des outils d'accompagnement spécifiques.
- Manque de places disponibles pour les candidats. Il existe seulement deux Centres de validation agréés qui organisent l'épreuve de jardinier(ière) pour toute la Wallonie. Il semble difficile, pour les Centres de validation agréés d'organiser des épreuves supplémentaires dans un planning surchargé - déjà complet jusqu'en 2023 - et avec des moyens budgétaires limités (enveloppe budgétaire fermée). Moyens : pouvoir disposer de ressources pour envisager comment sortir de l'impasse relative au calendrier et à l'organisation des épreuves. La mise en place d'un jury externe pourrait être une solution à examiner. La mise sur pied du présent partenariat dont l'objectif est de se rencontrer/de se connaître peut permettre de structurer la passation des épreuves. La future convention de partenariat pourrait contenir une clause à ce sujet.
- Méconnaissance de la validation des compétences par les CISP et leurs stagiaires. L'Interfédération des CISP et le Consortium de validation des compétences communiquent régulièrement à ce sujet. Beaucoup de CISP sont convaincus de l'intérêt de la démarche pour leur public mais il est important que chaque centre puisse expérimenter la réalité du dispositif avec ses stagiaires. Moyens : rencontres avec le Centre de validation agréé, échanges d'expérience entre CISP, connaissance des réalités de chacun, mise en place de sessions d'informations mutuelles à destination des personnes en formation et des équipes, confrontation des contenus des formations aux exigences de l'épreuve, etc.
- Le public CISP est confronté à la nécessité de trouver un emploi pour assurer ses conditions de vie et hésite donc à investir une formation qualifiante qui prend plusieurs années. Disposer d'un titre de compétences (une certification reconnue) lui permettra de prendre confiance en ses potentialités et d'alléger un parcours de renforcement de compétences qualifiant futur.
- Faute de moyens, les opérateurs ont peu l'occasion de construire des parcours structurés et formalisés. L'AAP offre l'opportunité de réfléchir, de construire ensemble un parcours formalisé et complémentaire assorti d'un plan d'action réaliste et coconstruit.
- La localisation des deux Centres agréés VDC peut représenter pour les stagiaires CISP un obstacle important en termes de mobilité. Bien souvent, c'est le personnel du CISP qui pallie à ces difficultés (navette organisée). Moyens : connaître les balises/critères qui permettront la délocalisation des épreuves.

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

**1 page maximum**

Dans sa « liste des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie » (2021), le Forem indique que les difficultés pour le métier de jardinier résulteraient d'une inadéquation des profils des candidats par rapport aux besoins des entreprises, principalement au niveau de l'expérience demandée ainsi qu'à des difficultés liées à la mobilité des candidats (possession du permis de conduire et/ou d'un véhicule).

Le présent projet vise à créer un partenariat entre plusieurs structures CISP actives en Parcs et Jardins permettant la fluidification des parcours de formation des stagiaires CISP et leur montée en compétences. In fine, le dispositif devrait permettre un accès facilité à l'emploi pour les stagiaires.

Décider d'initier un projet d'accompagnement à la validation des compétences doit s'envisager en toute connaissance de cause et en cherchant à établir une collaboration constructive avec les Centres de validation des compétences. C'est en intégrant les réalités et cadres de chacune des parties prenantes, en instaurant une relation de confiance que des collaborations au service des demandeurs d'emploi des CISP pourront se mettre progressivement en place.

Certains freins sont connus (cf. cadre précédent), d'autres seront probablement identifiés au cours du processus. Tenant compte de ces derniers, les rencontres successives entre les parties prenantes permettront de construire un parcours formalisé qui sera synthétisé dans un plan d'action/feuille de route. Ce dernier/dernière servira de base à l'élaboration d'une convention de partenariat et à la construction d'un projet dans le cadre du second appel Plan de relance en 2023.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

**15 lignes maximum par activité**

Activité 1 : Rencontre entre les partenaires et prise de connaissance des spécificités de chacun

- Réunion préparatoire entre les CISP partenaires du projet : rencontre des équipes en charge du projet et échange sur les différentes pratiques de chacun.
- Visite du Centre de validation agréé pour s'informer sur l'épreuve de validation « jardinier(ière) d'entretien » (déroulement, compétences vérifiées, durée, critères, seuils de réussite, etc.), éventuellement simulation d'une épreuve.
- En fonction des possibilités, visite d'un ou plusieurs CISP par le Centre de validation agréé pour prendre connaissance de l'une ou l'autre action de formation (visite de chantiers).

Activité 2 : Concertation sur l'épreuve VDC entre les partenaires

- Echange et prise de connaissance des référentiels utilisés par chacune des parties, examen en profondeur des compétences à tester. Prise de connaissance des outils existants ou à construire.
- Identification éventuelle des adaptations de l'offre de formation des partenaires CISP et/ou identification d'outils d'accompagnement spécifiques nécessaires.
- Identification des freins potentiels afin d'y apporter des réponses avant la mise en œuvre du futur

partenariat.

Activité 3 : Etablissement des termes de la future convention de partenariat.

Convenir des termes d'une future convention pour opérationnaliser le dispositif et pouvoir répondre au second appel à projet prévu dans le cadre du Plan de relance.

*Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.*

Le partenariat vise directement :

- les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants, ...)
- le personnel des partenaires

Le projet :

- vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)
- construit un nouveau partenariat
- renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

**15 lignes maximum**

Néant

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée :  oui  non

### **Autres conditions pour l'éligibilité du projet**

Pour être éligible, le projet doit :

*Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.*

- être totalement gratuit pour les participants
- se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins
- s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du .....1/11/2022..... au .....28/02/2023.....

Localisation du projet :

<input checked="" type="checkbox"/> bassin Brabant-Wallon	<input type="checkbox"/> bassin Wallonie Picarde
<input type="checkbox"/> bassin Hainaut Centre	<input checked="" type="checkbox"/> bassin Hainaut Sud
<input checked="" type="checkbox"/> bassin Namur	<input type="checkbox"/> bassin Luxembourg
<input checked="" type="checkbox"/> bassin Liège	<input checked="" type="checkbox"/> bassin Huy - Waremme
<input type="checkbox"/> bassin Verviers	

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

- dans les locaux du partenaire F :

Localisation : ... Quai de Compiègne, 4 .....

Code postal et localité : .....4500 Huy .....

- autre (précisez : ...Fédération Aleap.....)

Localisation : ...Rue Henri Lecocq, 47.....

Code postal et localité : .....5000 Namur.....

- autre (précisez : l'un ou l'autre CISP partenaires du projet en fonction des opportunités de visites)

Localisation : .....

Code postal et localité : .....

## 5. Pertinence du projet

### **Moyens affectés au projet**

Veillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

#### **1 page maximum**

Selon les centres, directeur(-trice) de chaque opérateur, accompagné le cas échéant du coordinateur(-trice) pédagogique et/ou accompagnatrice sociale.

Formateur(s) spécifiquement pour la visite du Centre VDC et lors de la visite d'un ou deux centres par l'opérateur VDC (si c'est possible et souhaité par ce dernier) et ce, en fonction des réalités des parties prenantes.

Nombre estimé d'équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	0,08 ETP
Partenaire B	0,06 ETP
Partenaire C	0,05 ETP
Partenaire D	0,07 ETP
Partenaire E	0,06 ETP
Partenaire F	0,05 ETP

Veillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

#### **1 page maximum**

Salle de réunion

Ateliers techniques et chantiers

Bureautique (PC et imprimantes)



Veillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

### **2 pages maximum**

Dans le cadre du partenariat, une visite du Centre VDC est prévue de manière à appréhender la configuration du site d'examen et les composantes de l'épreuve (déroulement, compétences vérifiées, durée, critères, seuils de réussite, etc.). Une simulation d'épreuve sera organisée en ce sens. Dans la mesure du possible, le Centre de validation agréé sera convié à visiter les installations de l'un ou l'autre partenaire CISP. Ces visites permettront la réflexion et la compréhension des réalités de chacun.

Lors des visites, le matériel technique nécessaire éventuellement sera mis à disposition par chaque opérateur.

Lors des moments de concertation autour de l'épreuve de VDC, le matériel didactique suivant sera utilisé : référentiel métier, référentiel de formation, dossiers pédagogiques, syllabus, liste des SFC, etc.

La concertation entre les différents partenaires CISP veillera à mettre l'accent sur :

- Les contenus : savoir-faire techniques et comportementaux nécessaires pour le passage de l'épreuve.
- Les processus : la méthodologie mise en place.
- Les productions : ce qui sera demandé en vue d'atteindre les objectifs visés notamment la mutualisation éventuelle de certains outils et la co-construction d'outils supplémentaires.

Au démarrage du projet, les partenaires veilleront à rappeler les objectifs et le suivi à faire ainsi qu'à clarifier les mandats de chaque partenaire.

Pendant les moments de rencontres, on veillera à clarifier les questions, les idées, les faits avec la neutralité nécessaire au bon fonctionnement du partenariat. Des moments de synthèse collective et de débriefing seront présents à chaque étape.

Lors de chaque rencontre, un ordre du jour sera défini, un PV réalisé et validé par les partenaires.

### **Budget demandé**

Les tableaux initiaux ont été supprimés du document. Nous vous renvoyons au tableau budget global en annexe.

### **Pertinence du projet**

Veillez détailler la **valeur ajoutée** du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

### **1 page maximum**

Les CISP ne pouvant pas délivrer leurs propres certifications, l'établissement d'un partenariat avec un Centre de validation est un moyen pour les CISP de permettre à leurs stagiaires de valoriser les compétences acquises en formation et de fluidifier leur parcours vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Le projet est innovant en ce sens qu'il n'existe pas de partenariat formalisé entre un Centre de validation agréé et plusieurs CISP issus de la même filière de formation.

Comme évoqué ci-dessus, le partenariat permettra à chacun de prendre connaissance des exigences, contraintes et du cadre d'action de chaque partie prenante, de cerner les actions pertinentes à mettre en place pour soutenir les candidat(e)s potentiel(e)s à la validation des compétences ainsi que les outils à mettre en place et/ou à construire pour aboutir à un calendrier précis et concret.

De plus, les stagiaires seront mieux accompagnés ce qui réduira le stress lié à l'épreuve tout en évitant des échecs inutiles.

Le cadre de travail proposé sera collaboratif, chacun doit pouvoir s'y retrouver et être moteur du processus. La collaboration permettra d'identifier les freins potentiels et de trouver des solutions pour y pallier. Il permettra de construire ensemble un plan d'action qui servira de base à la rédaction d'un second projet lors du deuxième appel du Plan de relance en 2023. Le projet permet de disposer d'une vue d'ensemble et de réaliser des économies d'échelle et un gain de temps pour toutes les parties prenantes.

Veuillez détailler **les articulations** prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

**1 page maximum**

L'élaboration du présent dossier a nécessité des temps de concertation formels et informels entre les partenaires CISP. Des contacts ont eu lieu pour identifier le centre de validation agréé avec lequel travailler et pour lui proposer un cadre de travail et de collaboration.

Durant l'action, des temps de réunion collectifs entre partenaires seront évidemment fixés compte tenu des activités identifiées ci-dessus : activité 1 - Rencontre entre les partenaires et prise de connaissance des spécificités de chacun, activité 2 - Concertation sur l'épreuve VDC entre les partenaires et activité 3 - Etablissement des termes de la future convention de partenariat. Ces activités impliquent des rencontres dans un ou plusieurs CISP, la visite du centre de compétences, des échanges, etc. mais aussi des temps de réflexion individuels dans chaque structure.

Au final, le présent projet vise à élaborer une convention de partenariat et, dans la mesure du possible, une feuille de route assortie d'un plan d'action.

A plus long terme, l'objectif est d'établir un partenariat structurel entre les CISP et le centre de VDC agréé pour opérationnaliser le dispositif et le rendre pérenne dans le temps.

Si le projet vise à **raccourcir le parcours de stagiaire**, décrivez comment cela est envisagé.

**1 page maximum**

La validation des compétences permet l'obtention de Titres de Compétences qui peuvent alléger les parcours car ils donnent, dans certains cas, droit à des dispenses automatiques auprès des opérateurs qualifiants.

Si le projet a un **caractère structurant** (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

**1 page maximum**

Comme mentionné ci-dessus, les moyens humains, matériels et financiers importants investis dans le projet viseront, nous l'espérons, la mise en place d'un partenariat durable et profitable à toutes les parties (institutions et stagiaires).

Ce projet « innovant » impliquant, d'une part, des CISP actifs dans une même filière « métier » et présents sur 4 des 9 bassins EFE et, d'autre part, un centre de VDC agréé, pourra être étendu à d'autres CISP du même secteur et répliqué/adapté à d'autres secteurs d'activités.

Veuillez détailler **les résultats attendus et la mesure** de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs /éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
Meilleure connaissance du cadre d'action des opérateurs du projet	PV des réunions successives rassemblant des éléments tels que objectifs, publics, contraintes, opportunités, leviers, fonctionnement, méthodologie, etc.
Identification des freins potentiels et définition de pistes d'action concrètes pour lever ces freins	Liste des freins administratif, financiers et pédagogiques, liste des pistes d'action liées à la levée des freins.
Définition des mécanismes, outils, ressources humaines nécessaires à la bonne marche d'un futur partenariat	PV des réunions/rencontres, Plan d'action/feuille de route

Identification des actions prioritaires et des termes d'une future convention pour déposer un second appel à projet Plan de relance	Plan d'action/feuille de route et convention de partenariat
---	---

*Ajoutez des lignes si nécessaire*

## 6. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

### **Partenaire A**

Je soussigné(e), nom et prénom : Delvaux Hugues

légalement autorisé à engager l'organisme : L'Essor

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Thuin

le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

### **Partenaire B**

Je soussigné(e), nom et prénom : Thimister Séverine

légalement autorisé à engager l'organisme : Cynorhodon

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Haccourt

le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

**Partenaire C**

Je soussigné(e), nom et prénom : Myriam VAN MIGEM

légalement autorisé à engager l'organisme : Centre d'Orientation et de Développement pour l'Emploi et la Formation (C.O.D.E.F.)

et agissant en qualité de : directrice te déléguée à la gestion journalière

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

**Partenaire D**

Je soussigné(e), nom et prénom : Jacmart Valérie

légalement autorisé à engager l'organisme : Charlemagne

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Matagne-La-Petite le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

**Partenaire E**

Je soussigné(e), nom et prénom : Herrent Véronique

légalement autorisé à engager l'organisme : Le Bric

et agissant en qualité de : administratrice déléguée - directrice

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Nivelles le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

### **Partenaire F**

Je soussigné(e), nom et prénom : Amal François

légalement autorisé à engager l'organisme : CVDC de l'EPS Huy-Waremme – Centre attaché administrativement à l'IPEPS Huy-Waremme (Pouvoir organisateur : province de Liège)

et agissant en qualité de : Responsable de centre

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Huy le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :